

Pau, le 30 novembre 2020

Répression de la mobilisation collective au lycée François Mauriac de Bordeaux: le management par la peur

A laquelle nous ne céderons pas !

La rectrice de Poitiers poursuit « les quatre de Melle ». La rectrice de Bordeaux vient de lui emboîter le pas en décidant d'initier une procédure disciplinaire contre 3 enseignant-e-s du lycée Mauriac de Bordeaux, suite à la mobilisation contre les E3C, soit 9 mois plus tard. Cette politique répressive inadmissible en elle-même (atteinte au droit, et ici au devoir de lutter contre des réformes scolairement et socialement régressives), est en outre absurde tant elle met en danger les fragiles équilibres des communautés éducatives, qui se débattent du mieux qu'elles peuvent, pour offrir le plus et le mieux possible de continuité pédagogique aux élèves.

Nous soutenons nos collègues injustement mis-es en cause et demandons l'abandon de toute éventuelle poursuite à leur encontre.

Mouvement Inter Académique 2021

Le serveur SIAM-IPProf est ouvert depuis le mardi 17 novembre 2020 à 12h et reste ouvert jusqu'au mardi 8 décembre 2020 à 12h.

La loi dite de « transformation de la Fonction publique » a radicalement affaibli le rôle des organisations syndicales dans les opérations de carrière, en les excluant des commissions d'examen des candidatures. C'est la fin du **paritarisme**, acquis démocratique de l'après-seconde guerre mondiale. Toutefois bien sûr, **les élu-e-s du SNES-FSU**, fort-e-s de leur expertise, sont à vos côtés pour réussir, pour vous apporter les conseils les plus pertinents sur votre projet de mutation. En tant qu'élu-e-s des personnels majoritaires depuis de très nombreuses années, ce sont eux qui maîtrisent le mieux les règles et les subtilités des opérations de mutation. En amont, il s'agit de formuler au mieux sa demande. En aval de la commission, il s'agira de vous accompagner dans l'**appel à formuler contre toute décision ne vous convenant pas**. Elles et ils participeront alors à la commission d'appel.

Contactez notre section académique pour prendre rendez-vous :

<https://www.snes.edu/le-snes-pres-de-chez-vous/>

Réforme du lycée: l'impossible application

Dans notre département, il est un exemple, sans doute pas unique d'inertie administrative qui met en péril la mise en œuvre de la réforme du lycée, en l'occurrence la possibilité d'enseigner correctement la spécialité Numérique et sciences informatiques (NSI). En effet, par manque de volonté de la direction de satisfaire la demande parfaitement légitime de travailler dans une salle ad hoc, l'enseignement a lieu au rabais depuis la rentrée de septembre, engendrant moult tensions chez les collègues, les élèves, les parents. Sollicitée vigoureusement à de nombreuses reprises, l'administration temporise, tergiverse, laisse seuls les collègues sans solution. Ces derniers mènent plusieurs actions collectives jusqu'à la grève, à ce jour sans autre effet que de montrer leur détermination à exercer leur métier d'enseignant-e-s dans des conditions normales. On peut par ailleurs suspecter le caractère volontaire de l'inaction administrative tant elle semble favoriser une « rationalisation » de l'offre de spécialité à l'échelle de la Zone d'Animation Pédagogique, en la concentrant sur un seul lycée, voisin. Ce type de « politique » est **inadmissible**, d'abord par ce qu'elle en fait payer le prix aux collègues, en générant par le travail empêché une grande **souffrance au travail**.

Le ministère et le syndicat lycéen « maison »

Le SNES-FSU a pris connaissance des informations diffusées par Mediapart et Libération, relatives au financement et au fonctionnement du syndicat « Avenir Lycéen » ainsi qu'au rôle joué dans cette affaire par certains membres du Ministère de l'Éducation nationale et par des hauts fonctionnaires des rectorats. Ces premiers éléments sont graves et touchent aux **fondements même de la démocratie** et aux valeurs de la République. **Le Snes-FSU exige l'ouverture d'une enquête administrative indépendante** dans les plus brefs délais. Face à la crise multiforme que traverse notre société, particulièrement l'éducation nationale, le devoir de clarification s'impose plus que jamais, à commencer par son sommet.

Grenelle de l'Éducation : doit bien mieux faire !

Certes, la profession obtient des avantages relatifs, qui eussent été plus faibles encore si l'action syndicale, et d'abord celle du SNES-FSU n'avaient pas été déterminées.

Cependant, les **avancées** sont **très insuffisantes** au regard des enjeux de justice sociale, du rôle central de l'éducation nationale dans « la société d'après », de la grave baisse d'attractivité de nos professions.

Nous sommes en effet loin de la « revalorisation historique » annoncée par le MEN : si la revalorisation concernera les plus jeunes des collègues enseignant-e-s, **69 %** des professeur-e-s titulaires ne seront **pas augmentés en 2021**. En outre, les AESH (accompagnant-es d'élèves en situation de handicap) et nombre de personnels titulaires et contractuels qui concourent au service public d'éducation, ne sont pas concernés.

Quant à la si **modeste prime d'équipement numérique**, 150€/an, le MEN pousse la « pingrerie » jusqu'à en exclure les CPE et les professeur-e-s documentalistes : **pétition en ligne** sur le site national du SNES-FSU.

Pour autant, les pressions pour une refonte de nos missions sont encore bien présentes. Nous ne concluons pas un marché de dupes !

Pour et avec nos collègues AED : journée d'actions et appel intersyndical à la grève mardi 1er décembre

Les vies scolaires sont de plus en plus en difficultés, notamment du fait des **conditions de travail et d'emploi** des Assistant-es d'Éducation

Il faut impérativement et d'urgence, un recrutement massif, l'augmentation de leur traitements, l'intégration des primes d'éducation prioritaire, Covid.., un congé formation..., la fin des menaces qui pèsent sur la prolongation de leur contrat...

L'attribution temporaire des 28 équivalents temps pleins dans le département ne permet pas d'éteindre l'incendie qui décime nos vies scolaires.

Le 1er décembre, rapprochons-nous des personnels de vies scolaires, réfléchissons, débattons ensemble et portons collectivement les revendications d'améliorations statutaires, d'embauches...

Nous accompagnerons nos collègues en audience auprès de la DSDEN.

CHSCT - D du jeudi 5 novembre 2020

Pour l'essentiel, à l'ordre du jour, les conditions du déroulement à l'hommage rendu à Samuel Paty revues in extremis par le ministre ; le problème du traitement des fiches SST, la direction d'école, le choix des établissements qui seront visités en 2020 - 2021 ; dans le second degré, ce sera le collège Albert Camus de Bayonne à l'unanimité des sept représentant-e-s du personnel au CHSCT-D. Enfin, malgré l'opposition du DASEN, les représentant-e-s FSU des personnels viennent d'obtenir gain de cause au plus haut niveau hiérarchique suite à leur demande de faire effectuer une expertise par un cabinet indépendant dans le cadre de l'enquête obligatoire qui doit être menée suite au suicide de notre collègue, directrice d'école, Isabelle Jordana - Rodriguez.

Collège Jean Rostand de Biarritz: encore de l'incurie administrative

Lundi 23, les personnels du collège Jean Rostand apprenaient avec stupéfaction le **remplacement intempestif**, par substitution, de leur **principal adjoint faisant fonction** par la proviseur adjointe du lycée de Navarre de Saint-Jean-Pied-de-Port. Elles et ils se sont aussitôt mises en **grève mardi**, recevant le soutien des parents d'élèves, suivie d'une opération « collège mort » le mercredi. Au final, elles et ils obtiennent **gain de cause**: le maintien de leur principal adjoint.

Saluons cette belle action collective ! Non sans dénoncer un manque, et de clairvoyance stratégique de l'administration, et de **respect des personnels**, quelle que soit leur catégorie, ayant généré inquiétude et stress totalement injustifiés dans un contexte déjà rendu difficile par les conditions sanitaires (toujours 30 élèves par classe en collège !).